

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 113 (1987)
Heft: 6

Artikel: Régime dissocié
Autor: Weibel, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-76358>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Régime dissocié

par Jean-Pierre Weibel, rédacteur en chef

Parmi les moyens plus ou moins charlatanesques offerts à nos contemporains soucieux de leur excès de poids, il y en a un, dit régime dissocié, fondé sur la constatation que ce ne sont pas les aliments en eux-mêmes qui provoquent l'obésité, mais la combinaison de certains d'entre eux. Tout en les consommant à peu près à volonté, mais pas en même temps, on peut combattre l'obésité avec un succès certain, sans recourir à des médicaments ni être tourmenté par les affres de la privation¹. Dans d'autres domaines, ce régime dissocié ne réussit pas, mais alors pas du tout : en érigeant des compartiments dans leur façon de juger des choses, nombre de personnes passent très largement à côté des solutions qu'elles prétendent promouvoir.

Retour à la nature dissocié

Il ne fait pas de doute que la nature ne bénéficie pas actuellement dans les sociétés industrialisées de la qualité d'attention qu'elle exigerait. Après avoir fait cette constatation, d'aucuns prêtent à la nature des pouvoirs qu'elle n'a pas. Fondamentalement, la nature n'est ni bonne, ni mauvaise. A considérer a priori les produits qu'elle nous offre comme bénéfiques, on s'expose à des accidents de parcours tels qu'intoxication par des champignons ou mort certaine, faute du traitement adéquat de nombre de maladies, par exemple.

On m'a narré le cas d'un couple converti aux bienfaits de cette nature généreuse, avec tout l'attirail vestimentaire et la reconversion à l'état de bergers dans l'Ardeche que cela comporte. C'est beau d'aller au bout de ses convictions. On n'essaiera pas d'imaginer la reconversion d'un ou deux millions de Suisses à la profession de vachers...

Dissociation : Lorsque l'exiguïté des moyens de subsistance se fit sentir, notre couple dut bien se rendre à l'évidence que seule notre affreuse civilisation technocrate pouvait l'aider. Et pour Madame de sauter dans sa voiture (eh ! oui...) pour se recycler dans sa profession paramédicale originelle et se familiariser, dans un établissement d'une chaîne américaine bien connue de cliniques de luxe, avec les équipements techniques les plus avancés, afin de faire à nouveau bouillir la marmite verte.

Politique des transports dissociée

Depuis la présentation de la conception globale des transports, en 1978, on sait que la politique en la matière ne peut plus se limiter aux stricts critères de rentabilité, mais doit en considérer d'autres, tels que la protection de l'environnement et de la qualité de la vie. Nul besoin de son-

dages pour se rendre compte que la population de notre pays attache une importance croissante à limiter notamment l'impact des transports sur notre cadre de vie.

L'évolution du trafic routier documente quotidiennement la nécessité de prendre en compte ces nouveaux critères. Chaque jour, le nombre d'heures perdues dans les encombrements augmente, l'air de nos villes ou à proximité de certaines voies de circulation se vicie davantage (on parle d'interdiction temporaire du trafic lourd au tunnel du Saint-Gothard) et la construction d'ouvrages antibruit s'accélère — là où les dispositions légales en permettent le subventionnement.

Face à cette évolution, l'évidence s'impose de mesures dont le financement s'écarte des voies rigoureuses d'une stricte affectation des produits et pouvant recourir à des restrictions du trafic individuel. Nos autorités en sont conscientes, même si elles n'osent pas toujours exposer les dernières conséquences de cette nouvelle attitude. L'acceptation massive de Rail 2000 par les Chambres est un témoignage de cette ambiguïté : oui à un nouvel essor du rail pour soulager la route, mais un point d'interrogation quant au financement de cette nouvelle orientation.

Dissociation : Comme s'ils étaient immunisés contre les gaz d'échappement, sourds au bruit du trafic et aveugles aux atteintes subies par la nature, certains milieux économiques discréditent ouvertement Rail 2000 au nom de la stricte orthodoxie des finances, craignant des fuites dans le système de compartiments étanches que doivent à leurs yeux constituer transports privés et publics. Pourtant, mesurés aux dépenses de la santé publique, les coûts d'une infrastructure des transports ménageant mieux hommes, énergie et environnement n'ont rien de vertigineux.

Approvisionnement électrique dissocié

En Suisse romande, le bassin lémanique joue un rôle prépondérant tant sur le plan démographique qu'économique. Alors que le Valais produit une part importante du courant électrique d'origine hydroli-

que de Suisse, les cantons de Vaud et de Genève ne couvrent qu'une fraction de leurs propres besoins en électricité.

En effet, leurs moyens de production n'ont guère évolué durant le dernier quart de siècle marqué par le triplement de la consommation de courant au rythme d'environ 4,5% par an. C'est dire que l'approvisionnement doit être cherché dans l'amélioration des centrales existantes, afin de leur conférer un meilleur rendement, et surtout au-dehors du bassin lémanique, soit en Valais ou par exemple à la centrale nucléaire de Mühleberg. Cela suppose une infrastructure d'amenée et de distribution adaptée aux besoins croissants.

Un coup d'œil sur la carte du réseau suisse à très haute tension montre que la Suisse occidentale est nettement sous-équipée dans ce domaine. Seul le Valais est relié au réseau à 380 000 volts, mais c'est pour lui permettre d'« exporter » son énergie électrique vers le nord du pays. Une ligne à 220 000 volts relie Genève et La Côte à la fois au Valais et à Mühleberg ; une deuxième ligne à 125 000 volts longe le pied du Jura entre Romanel et Genève. Si cet équipement a pu jusqu'ici assurer sans défaillance l'approvisionnement de l'Ouest lémanique, c'est au prix de jongleries ingénieuses de la part des distributeurs d'électricité et de pertes de charge élevées, du fait du dimensionnement insuffisant de ces lignes.

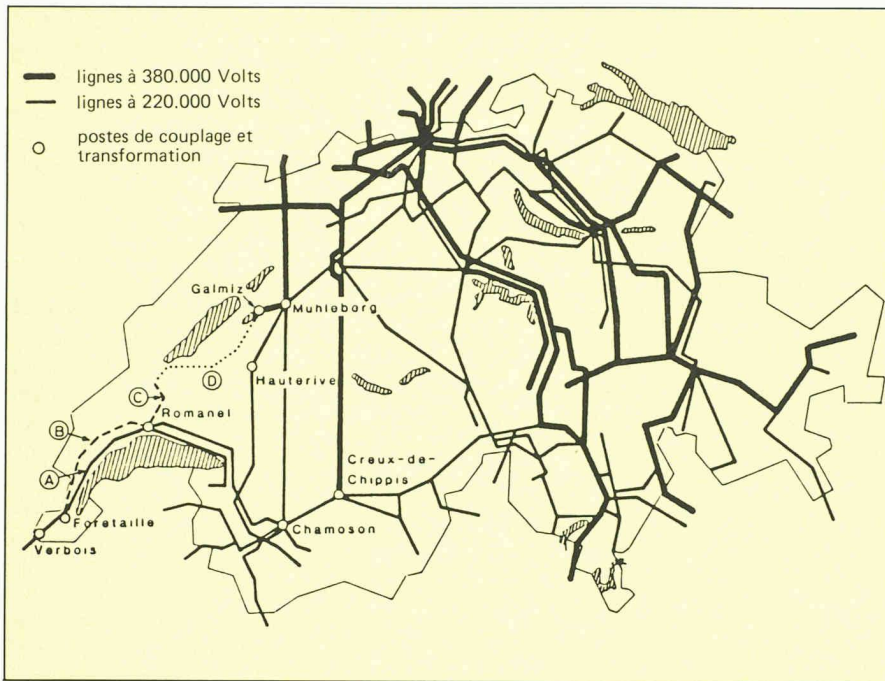
Dissociation : C'est parmi les plus privilégiés des bénéficiaires d'un niveau de vie très largement amélioré que l'on récolte aussi bien les signatures en faveur d'initiatives antinucléaires (alors que la construction d'une centrale nucléaire à Verbois améliorerait pour longtemps l'approvisionnement de toute la région) que contre la transformation de 125 000 à 380 000 volts de la ligne existante. Cette dissociation s'applique manifestement aussi au côté économique, personne ne se souciant vraiment de savoir qui supporterait le coût supplémentaire tant de la construction d'une ligne souterraine que de la mise au point d'une technique n'existant pas encore aujourd'hui sur une telle échelle.

Approvisionnement énergétique dissocié

La sollicitude particulière avec laquelle certains milieux concentrent leur souci d'économies sur l'énergie électrique a déjà été relevée dans ces colonnes. Il ne fait évidemment pas l'ombre d'un doute qu'il serait possible de renoncer largement à l'électricité — largement, mais pas totalement, rien ne fonctionnant dans notre société d'aujourd'hui sans ce vecteur d'énergie.

C'est ainsi qu'on a pu lire ces jours qu'il conviendrait de renoncer à l'électricité pour la production d'eau chaude, *partout où cela peut se justifier économiquement !*

¹ Afin de dissiper toute illusion, il convient de mentionner que ce régime exige tout de même un très large renoncement aux corps gras, au sucre et même au sel...



Réseau suisse à très haute tension et projet d'extension à 380 kV en Suisse romande.

A — Ligne existante à 220 kV Romanel-Verbois alimentant en priorité le canton de Genève.

B — Ligne existante à 125 kV alimentant l'ouest du canton de Vaud à transformer sur le même tracé en ligne à 380 kV.

C — Ligne existante à 125 kV à transformer en ligne à 380 kV entre Romanel et Bavois.

D — Tracé nouveau de la ligne Bavois-Galmiz à 380 kV reliant la Suisse romande au réseau 380 kV de la Suisse allemande.

C'est à se demander si l'on a affaire à des inconscients ou à des criminels : la seule source d'énergie actuelle véritablement compétitive sur le plan économique est le pétrole. Devons-nous joyeusement fermer les yeux sur les implications écologiques d'un tel retour en arrière et accepter de nous soumettre à nouveau à une dépendance économique et politique dont les effets funestes devraient pourtant être présents à toutes les mémoires ? L'OPEP vient de reconnaître qu'un prix élevé du pétrole lui était néfaste, parce qu'il stimulait l'imagination consacrée par les pays industriels à remplacer cet agent énergétique par d'autres, et on voudrait lui faire volontairement acte d'allégeance !

Dissociation : En octroyant une priorité absolue à la réduction de la part de l'électricité dans l'approvisionnement énergétique de notre pays, on fait totalement fi des préoccupations écologiques sur lesquelles on voudrait se fonder. Les champions des économies d'électricité font preuve d'inconscience (pour le moins...) en prêchant le recours au pétrole comme énergie peu onéreuse.

Compétences dissociées

Pour animer la campagne d'opposition à la ligne à très haute tension Galmiz-Verbois, il a été fait appel à un spécialiste belge (honne soit qui oserait sourire) pour en prouver les dangers mortels — « la chaise électrique de La Côte », a-t-on pu lire. Le fait que plus de 700 km de lignes à 380 000 volts sont en service en Suisse depuis des années (sur quelque 1300 km

au gabarit permettant cette tension) sans qu'aucun début de preuve de leur nocivité ait été apportée ne compte pas. Le fait que la responsabilité de transformer cette ligne soit confiée à des spécialistes confirmés, établissant leur projet sans avoir le moindre intérêt matériel à tirer des lignes aériennes plutôt qu'à les enterrer, ne compte pas. La constatation que les fournisseurs et les distributeurs d'électricité appuient leur crédibilité sur un approvisionnement sans défaillance depuis des décennies ne compte pas.

En réalité, tout se passe comme si le simple fait de maîtriser un sujet décernait d'office un certificat d'incompétence assortie de mauvaise foi ! Ce qui est à pleurer, c'est que parmi les 16 000 signataires de l'initiative demandant l'interdiction de lignes électriques aériennes, il y a certainement légion de gens parfaitement compétents dans leur domaine, et qui seraient sincèrement et profondément choqués si l'on mettait en doute leurs capacités et leurs connaissances professionnelles, alors qu'ils ont contribué à traiter de la sorte les spécialistes de l'approvisionnement énergétique. Il est vrai que les ingénieurs et les architectes, spécialement les membres SIA, se réclament d'une éthique professionnelle, qu'ils souhaitent voir reconnue. C'est pourquoi ils sont souvent démunis contre les affirmations qu'ils savent mensongères, venant même parfois de collègues. Cette éthique professionnelle leur interdit également de répondre de but en blanc à des questions qui demandent réflexion.

Face à la manière dont est assurée aujourd'hui l'information (ce terme est-il

encore justifié ? je me le demande), ils n'ont aucune chance de passer la rampe. Le message perçu, c'est celui donné instantanément, donc le plus souvent invérifiable. L'homme de l'art demande un délai de réflexion ? Lorsque sa réponse viendra, objectivement fondée, le train sera parti : elle n'intéressera plus aucun journaliste, donc n'atteindra jamais le public.

Dissociation : L'information est demandée à celui qui ne peut pas la donner, le souci d'objectivité est fatal à celui qui aurait qualité pour le faire, cela sous la pression de l'imbécile course contre la montre où sont engagés les moyens dits d'information.

Impuissance sur toute la ligne ?

Quel pessimisme, direz-vous. Il importe en effet de ne pas cultiver d'illusions, pour éviter de se démener en de vains efforts pour essayer de trouver l'oreille de la presse écrite ou parlée.

Il y a deux domaines où nos professions peuvent faire entendre et écouter des avis autorisés, s'appuyant sur des analyses autres qu'instantanées.

Le premier est tout autour de nous : sachant que nous avons une formation technique et scientifique, parents et amis nous consultent parfois sur des sujets techniques qui les dépassent. En ne limitant pas l'application de nos connaissances au seul secteur de l'activité professionnelle, mais en consacrant un peu de temps et d'attention aux problèmes techniques que doit résoudre notre société, non seulement nous pourrions répondre à des questions, mais les provoquer, créant l'occasion de diffuser une information qui n'a, hélas, pas sa place dans les quotidiens, à la radio ou à la télévision. Tâche disproportionnée ? Peut-être que les difficultés, évoquées par les promoteurs de l'initiative évoquée plus haut, à réunir le nombre de signatures requis eussent été plus grandes, s'il s'était trouvé plus de personnes bien informées parmi les signataires potentiels.

Le deuxième domaine où faire valoir notre influence est constitué par le monde politique. Il n'y a heureusement pas que des démagogues parmi nos élus. En informant et soutenant publiquement les magistrats disposés à s'exposer sur des sujets où leur conviction est fondée sur des arguments objectifs, on les encourage à affronter avec assurance les débats et à imposer les meilleures solutions, même si elles ne sont pas « dans le vent ». Nos conseillers fédéraux et nos conseillers d'Etat ont besoin de s'appuyer sur les avis de spécialistes compétents ; l'activité fructueuse de ces derniers n'est possible que s'ils jouissent de la confiance des premiers. Ne laissons donc pas aux idéologues le seul soin d'inspirer les démarches des hommes d'Etat !

Jean-Pierre Weibel